



Fiche de lecture¹

Panique aux frontières. Enquête sur cette Europe qui se ferme.

Eric L'Helgoualc'h

Edition Max Milo
Mai 2011
317 pages

L'ouvrage d'Eric L'Helgoualc'h se présente à la fois comme une enquête de terrain sur la situation aux frontières extérieures de l'UE et comme une analyse de la peur d'une « invasion étrangère » dans l'UE.

La peur est principalement utilisée par des responsables politiques issus de partis populistes ou de l'establishment militaire britannique. La récente vague d'immigration est mise en parallèle à un « tsunami », l'arrivée des Huns, des Goths ou même des Vandales. Eric L'Helgoualc'h fait remarquer que cette idée n'est pas nouvelle, et a déjà été utilisée par Raspail² en 1973, prophétisant la fin du « monde blanc » car envahi par une immigration massive d'individus venant de pays sous-développés. Alors que la peur de la réapparition de la guerre fut le ciment de la construction européenne, la peur de l'invasion, pourra-t-elle constituer un nouveau tremplin pour l'UE ?

L'idée d'écrire ce livre repose sur un paradoxe qui a frappé l'auteur : c'est sur les plages espagnoles qu'il a pu découvrir l'Europe via son expérience d'étudiant Erasmus, et c'est sur ces mêmes plages du Sud de l'Espagne qu'il a découvert des individus se faire accueillir à coup de matraque car ils étaient étrangers. Eric L'Helgoualc'h se montre à la fois déçu et étonné de l'évolution de l'UE sur le thème de l'immigration. L'auteur va jusqu'à parler d'une schizophrénie entre l'idéal européen et la politique d'immigration de plus en plus répressive. Tout aussi surprenant pour Eric L'Helgoualc'h est le désintérêt général pour ce sujet, comme en témoigne l'absence de réaction de la plupart des défenseurs du projet européen (il cite par exemple le *Mouvement Européen France* ou la *Fondation Schuman*), sans doute plus occupés avec la crise financière menaçant la zone euro.

Cette fiche de lecture entend exposer les analyses de l'auteur, tout en insistant sur les principaux enjeux qu'il a pu identifier.

¹ Les opinions exprimées dans cet ouvrage ne sont pas nécessairement partagées par Notre Europe.

² Jean Raspail, *Le camp des Saints*, Robert Laffont, 1973.

1 - Les problèmes des pays du Sud

Malte, la Grèce, et l'Italie ont vécu ces dernières années une explosion de l'immigration illégale. C'est ainsi qu'entre 2006 et 2008, les arrivées de migrants ont augmenté de 64% en Italie, 100% à Chypre et 400% en Grèce. L'auteur s'est rendu dans ces 3 pays pour voir au plus près ce qu'il s'y passe.

-*Malte* : il existe dans ce pays un décalage immense entre la protection généreuse accordée aux réfugiés et l'inhospitalité de la population locale. Cela s'explique de deux façons : la petite superficie et l'insularité du pays. L'exaspération de certains députés en aurait poussé quelques-uns à demander de rompre certains engagements internationaux de Malte comme la Convention de Genève sur les réfugiés.

-*la Grèce* : le problème majeur auquel la Grèce doit faire face est celui de l'asile. Le système d'asile grec n'est pas suffisamment viable et ne répond pas aux critères européens. Dans ce pays, il n'y a pas d'administration spécialisée qui traite les demandes d'asile, mais c'est la police qui s'en occupe ; l'Etat grec ne fournit pas d'assistance juridique aux demandeurs d'asile, les demandeurs d'asile sont souvent mal traités dans les camps de rétention... Arrivé au pouvoir en 2009, Georgios Papandréou s'est engagé à rendre la procédure d'asile grecque compatible avec le droit européen. L'auteur examine l'hypothèse émise par Amnesty international, selon laquelle la Grèce ferait exprès de maintenir ses centres de rétention dans des conditions catastrophiques, afin de décourager de potentiels réfugiés à rejoindre ce pays.

-*l'Italie* : ce pays a choisi de coopérer avec Kadhafi pour maîtriser l'afflux de migrants, mais une telle stratégie, si elle a pu s'avérer positive quelque temps, ne peut être durable et est vite critiquable quand on connaît l'intérêt que porte le leader libyen aux droits de l'homme. L'Italie a ainsi sous-traité son « problème migratoire » au régime libyen sans que l'UE ne réagisse de façon appropriée. En effet, le droit européen fait référence à la Convention de Genève et interdit donc le refoulement des demandeurs d'asile vers des pays où ils seraient potentiellement persécutés. Malgré l'avertissement du commissaire Jacques Barrot envoyé au gouvernement italien pour lui rappeler ses obligations, l'Italie a continué ses opérations conjointes avec le régime du colonel Kadhafi, s'appuyant ainsi sur l'autorité de la Commission. A cette époque là, José Manuel Barroso préparait, selon l'auteur, sa réélection, et n'a pas cherché à soutenir son commissaire aux affaires intérieures, ni même à s'opposer de façon plus forte à Silvio Berlusconi.

2 - Un système d'asile inefficace et problématique

Le règlement européen « Dublin II » a instauré un vrai système d'expulsions internes : les migrants illégaux sont renvoyés dans le pays par lequel ils sont entrés dans l'espace Schengen. Ces Etats-frontières eux-mêmes tentent de les renvoyer vers les pays par lesquels ils ont transité avant d'entrer sur leur sol : Turquie, Libye, Maroc... L'alternative serait de créer une procédure d'asile commune dotée d'un mécanisme de réinstallation par quotas et qui verrait chaque Etat membre de l'espace Schengen accueillir un nombre plus ou moins importants de réfugiés en fonction de ses capacités. Mais la situation semble difficilement améliorable, tant « l'Europe de l'asile » voulue au sommet de Tampere en 1999 est sans cesse repoussée par les Etats membres au centre de l'UE, non mécontents de voir les Etats membres périphériques jouer un rôle d'amortisseur.

L'auteur pointe du doigt le fait que, dans de nombreux Etats membres, la différence entre centre de rétention et centre de détention est très faible, voire floue, ce qui laisse des centres de rétention devenir des centres de détention. En effet, s'il n'y a pas de punitions, ni de cellules d'isolement ou de barbelés, il y a tout de même des barreaux ou du grillage, et les individus présents sont privés de liberté.

3 - Démystifier Frontex

Née suite à l'élargissement de 2004, l'agence européenne pour les frontières extérieures, Frontex, compte actuellement près de 200 personnes travaillant au siège de l'agence à Varsovie. En 2001, la Commission avait laissé entendre qu'elle soutenait la création d'un corps européen de garde-frontières (ce qui renforcerait le sentiment d'appartenance et la sécurité commune), alors que les Etats membres du Nord, avaient rechigné à abandonner leur souveraineté dans ce domaine. Finalement les pouvoirs de cette agence restent assez énigmatiques : c'est afin de la démystifier que l'auteur s'est rendu à Varsovie et sur les frontières sud de l'UE.

Eric L'Helgoualc'h constate que Frontex dispose d'une **mauvaise réputation**. Ainsi, le nom de l'agence européenne a pu être mis en cause : Frontex rappelle le nom d'une marque d'éponge. Certains y verront plus qu'une simple ressemblance phonétique, puisque Frontex comporte un côté souple pour les citoyens libres de se déplacer dans l'UE et un côté rêche tourné vers le monde extérieur. D'autres voix ont pu insinuer que Frontex n'était qu'une « *une escouade de pros à qui l'on fait appel pour éteindre les incendies aux frontières, une sorte d'agence tous risques* ». Frontex est entre autre accusée d'être composée de « bad guys », ou assimilée à une milice créée pour livrer la guerre aux migrants, à des « pirates » selon le groupe politique allemand Die Linke, « *une organisation semi-clandestine* » pour un journaliste suisse... le point Godwin est rapidement atteint. Pour y remédier, Frontex essaye de jouer un maximum la transparence, en espérant rompre avec la réputation qui lui colle à la peau.

Outre ce problème d'image, Frontex souffre également d'un **déficit matériel**. Frontex ne dispose pas de son propre matériel, elle doit piocher dans un pool d'équipements mis à sa disposition par les Etats membres : le CRATE (registre centralisé des équipements disponibles). Alors qu'ils avaient promis de participer à la première mission d'envergure « Hera » au large des Iles Canaries, le Royaume Uni, la France, l'Autriche, le Grèce et les Pays Bas ont finalement renoncé à y participer. Sur 115 bateaux promis, seulement une vingtaine a été obtenue, même chose pour les hélicoptères. Enfin, comme le reconnaît Illkka Laitinen, le directeur exécutif de l'agence, « *le budget de Frontex est de 88 millions d'euros, c'est à peu près la moitié du montant que l'UE consacre au soutien à sa production de riz* ».

Que fait vraiment Frontex ? Elle chapote les opérations conjointes ou l'envoi de Rabits (Rapid Border Intervention Team). Ses agents sont très rarement présents sur le terrain. Le siège de Frontex n'a rien d'un QG militaire, mais c'est plutôt un pôle dédié à l'analyse d'éléments factuels sur les frontières extérieures de l'UE. Frontex est surtout **une agence de renseignements**, dont les informations (sur le parcours des immigrés, sur les réseaux de passeurs, la cartographie des routes migratoires) sont la source de légitimité. « *C'est dans la routine des rapports et des tableaux Excel que l'agence construit son œuvre. Un travail méthodique, régulier, invisible, bien loin de l'image renvoyée* ». Frontex agit notamment via des missions de conseil et d'assistance technique auprès des gouvernements européens (pour les achats d'équipements, par exemple). Elle réalise aussi un gros travail de formation des garde-frontières : « *Notre ambition, c'est de construire une manière commune d'envisager les frontières* » conclut Michal Parzyszek, le porte-parole de l'agence.

Le comité d'administration de l'agence Frontex compte un représentant de chaque Etat membre, deux représentants de la Commission, mais il n'y a personne du Parlement européen, ce qui, selon l'auteur, suscite la colère de certains eurodéputés. Aucune place n'est laissée pour débattre sur les solutions à apporter au phénomène migratoire dans son ensemble. Il n'est également pas question de l'aspect humanitaire du franchissement des frontières, l'approche est avant tout sécuritaire.

En février 2010, la Commission a proposé une modification du cadre réglementaire de l'agence. On sera peut être d'ici quelques années proche d'un corps européen de garde-frontières comme l'envisageait initialement la Commission. Frontex déploiera sous peu un bureau permanent dans le port d'Athènes, pour diriger les opérations menées à l'Est de la Méditerranée.

Par ailleurs, le directeur adjoint de l'agence a pu déplorer le manque de directives sur l'articulation des missions Frontex et des droits de l'homme : c'est aussi dans ce sens que doit évoluer Frontex selon la commissaire aux affaires intérieures. L'auteur envisage quant à lui la création d'une petite sœur de Frontex, « Protex », dont la mission serait de veiller au respect des droits de l'homme dans l'exercice des fonctions de l'agence.

Conclusions

Bien qu'il se défende d'avoir écrit un pamphlet, Eric L'Helgoualc'h soutient l'idée qu'il y a un décalage entre les prétentions de l'UE à défendre les droits de l'homme et sa politique migratoire. Cette politique aboutit à l'enfermement des migrants dans des pays où les conditions de rétention sont déplorables. En cherchant à limiter continuellement les flots d'immigrés, l'UE rompt avec les promesses d'une diffusion continue des droits de l'homme. Cette observation vient corroborer le paradoxe des frontières européennes : l'Europe s'est construite sur la base d'un discours glorifiant la liberté de circulation, l'abolition des frontières et l'ouverture à l'autre, mais elle a pu prendre au cours de la décennie une orientation qui irait en totale contradiction avec ses valeurs. L'UE pourrait même devenir dans le futur un projet de moins en moins sympathique aux yeux des citoyens européens qui y ont longtemps vu un vecteur d'ouverture et d'humanisme, puisqu'elle recourt de plus en plus à la force et à la coercition.

L'immigration circulaire (des étrangers venant travailler dans l'UE tout en ayant l'obligation de regagner leur pays d'origine après quelques années) pourrait être une perspective future. Cette forme d'immigration permettrait ainsi à l'UE de répondre au défi démographique qui attend le Vieux Continent dans les prochaines décennies, cette option s'inscrit néanmoins dans une dynamique néo-colonialiste et utilitariste.



Eric L'Helgoualc'h est actuellement consultant en communication. Diplômé de l'IEP de Rennes et en droit européen, il a précédemment travaillé pour *Touteurope.fr* et a collaboré régulièrement pour *Rue89.fr*, *Libération.fr* et *Nonfiction.fr*.

Fiche réalisée par Bénédicte Gilloz, assistante de recherche stagiaire.